

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00589**

**COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE  
VOIRIE EN VUE DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAUTAIRE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 38

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 16 décembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161028-D20160058910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161216

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

### **COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE EN VUE DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE**

Depuis la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Saint-Etienne Métropole exerce de plein droit la compétence création, aménagement et entretien de voirie, en lieu et place des communes membres.

Les copropriétaires du lotissement « Le Vert Logis » situé route de Trémolin à Saint-Genest Lerpt ont sollicité le classement dans le domaine public de la voie de desserte du lotissement ainsi que des réseaux eau potable et assainissement en tréfonds.

Par délibération du 27 avril 2016, la commune a émis un avis favorable pour cette intégration suite à la réalisation des travaux de remise aux normes de l'ensemble des réseaux par les co-lotis.

Les dossiers techniques correspondants comprenant les pièces suivantes ont été transmis à Saint-Etienne Métropole :

- l'ensemble des plans des réseaux du lotissement,
- l'avis du concessionnaire sur la conformité de la totalité des équipements Eau potable,
- les rapports d'inspection des réseaux EU et EP qui concluent à la conformité des canalisations au regard des critères définis par le service assainissement de Saint-Etienne Métropole,
- un avis positif émis par la commune de Saint-Genest-Lerpt sur la bonne réalisation des travaux de voirie demandés.

Cette voirie ouverte à la circulation publique dessert une douzaine d'habitations. Elle est identifiée au cadastre de Saint-Genest-Lerpt comme suit :

<b>Référence cadastrale</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>propriétaire</b>
AV 88	386	Copropriétaires du lotissement
AV 91	113	FERROTI/CAPELIER née SIMON
AV 94	904	Copropriétaires du lotissement
Total surface	1 403	

L'acquisition en vue du classement dans le domaine public sera réalisée à l'Euro symbolique.

Après classement dans le DP, la commune exercera sa compétence en matière d'éclairage public, de nettoyage et déneigement.

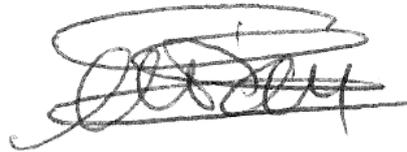
Toutes les dépenses relatives à cette acquisition et au classement dans le DP seront prélevées sur l'enveloppe financière « voirie » de la commune.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'acquisition des parcelles AV 88, 91 et 94 sur la commune de Saint-Genest-Lerpt à l'euro symbolique,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes à intervenir en l'office notarial, 8 place de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne,**
- **procède au classement des parcelles acquises dans le domaine public communautaire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU